

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 24 novembre 2010

### **Au-delà des frontières exhorte la Cour Suprême de la Colombie-Britannique à tenir compte de l'exploitation des filles dans la cause de polygamie.**

Colombie-Britannique – Au-delà des frontières, la voix canadienne mondiale contre l'exploitation sexuelle des enfants, fera des observations à la Cour Suprême de la Colombie-Britannique aujourd'hui, dans l'audience pour déterminer si la loi contre la polygamie viole le droit à la liberté de religion garantie par la constitution. Dans cette cause, l'organisation a le statut de partie intéressée.

David Matas, avocat pour Au-delà des frontières, plaide que : « Les communautés polygames créent un déséquilibre de pouvoir basé sur le genre et l'âge, favorable aux hommes plus âgés, au détriment des filles. L'agresseur sexuel type utilise des stratégies de conditionnement, de complicité et de honte. Dans ce contexte, les communautés polygames posent un problème particulier. »

Rosalind Prober, la présidente d'Au-delà des frontières dit que l'enjeu de cette cause est le droit des filles de vivre sans exploitation sexuelle dans des communautés religieuses qui perçoivent les enfants comme des objets et des biens. « Nous combattons ceux qui veulent rester au Moyen âge avec de nombreuses épouses-enfants tout en venant vivre ici pour bénéficier de notre incroyable tolérance et notre respect de la liberté de religion. »

Pour plus d'information sur Au-delà des frontières, allez à : [audeldesfrontieres.ca](http://audeldesfrontieres.ca)

-30-

Renseignements : Rosalind Prober, (204) 793-7080, [rprober@beyondborders.org](mailto:rprober@beyondborders.org)  
Mark E. Hecht, (613) 220-6362, [profhecht@csr-csec.info](mailto:profhecht@csr-csec.info)



